

## **Vous êtes adhérent à TéléTVA et vous relevez de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) :**

Le service de déclaration et de paiement de la TVA en ligne prévu initialement en juin est reporté à une date ultérieure. Ce service sera accessible uniquement à partir de votre espace abonné sur le Portail Fiscal <http://www.impots.gouv.fr>, à la rubrique « Professionnels ».

### **Facilitez-vous la vie, créez votre espace Abonné dès maintenant !**

En créant votre espace abonné dès maintenant, vous n'aurez pas besoin d'effectuer les démarches décrites dans le paragraphe 1 au moment d'effectuer votre déclaration via les nouveaux services en ligne.

Pour créer votre espace Abonné, cliquez sur "abonnez-vous à votre espace" accessible dans la rubrique « Professionnels ».

**Lors du basculement dans les nouvelles téléprocédures, 2 situations possibles :**

- Vous ne disposez pas d'espace abonné sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (allez à la page 2)
- Vous disposez déjà d'un espace abonné sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (allez à la page 6)

## 1/ Vous ne disposez pas d'espace abonné à la date du basculement sur les nouveaux services en ligne :

**1<sup>ère</sup> étape :** Votre espace abonné a été **automatiquement créé**. Pour y accéder, rendez vous à la rubrique « Professionnels » du site <http://www.impots.gouv.fr>:

impots.gouv.fr

ACTUALITE CONTACTS QUESTIONS FREQUENTES PLAN DU SITE POUR LA PRESSE NOUS CONNAITRE

Informez-vous et gérez vos principaux impôts

### PROFESSIONNELS

VOS IMPÔTS VOS PRÉOCCUPATIONS CALENDRIER VOS DROITS ACCÈS SPÉCIALISÉS

**Professionnels**

Bienvenue dans l'espace des professionnels

Au 1er octobre 2010, les entreprises ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 000 € devront télédéclarer leur TVA et télérégler les montants dus au titre de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires.

**En savoir plus**

- **Téléprocédures : Quel choix ? Quelles obligations pour mon entreprise ?**
- **Je passe par mon expert-comptable ou un intermédiaire pour déclarer (mode EDI)**
- **Entreprises DGE : comment déclarer et payer la TVA (mode TéléTVA-EFI)**
- **Services en ligne : je contacte mon assistance par courriel**
- **Réforme de la taxe professionnelle : obligations déclaratives et de paiement**

○ **Espace abonné** .....

Votre Espace abonné vous permet de déclarer et payer la TVA, payer en ligne l'IS, l'IFA, la CFE, la CVAE, la taxe sur les salaires et les taxes foncières.

Désormais, la télédéclaration de la TVA s'effectue uniquement à partir de cet espace.

En prévision d'une forte affluence du 15 au 26 juillet 2010 (échéance TVA), nous vous conseillons d'éviter les plages 10h-12h et 14h-16h.

- **Accédez à votre espace**
- **Abonnez-vous à votre espace**
- **Renouvelez / réactivez vos accès**

➤ **En savoir plus sur l'abonnement**

**Cliquez ici pour accéder à votre espace abonné**

**2<sup>ème</sup> étape :** Après avoir cliqué sur ce lien, une page d'information sur les évolutions des services en ligne est affichée :

### Accédez à votre espace

En cliquant ci-dessous sur le lien "J'accède à mon espace", vous avez accès à vos services de consultation du compte fiscal de votre entreprise et de paiement des impôts professionnels.

#### A noter :

Le nouveau service de déclaration et de paiement de la TVA par internet est accessible uniquement à partir de leur espace abonné pour l'ensemble des adhérents TéléTVA ne relevant pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

Pour les seules entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises, la télédéclaration et le télérèglement de la TVA continuent à s'effectuer en cliquant ci-dessous sur le lien « Entreprises DGE : je déclare et je paye la TVA » et l'entrée dans ce nouveau dispositif interviendra au 1er septembre 2010.

Pour accéder à votre espace abonné, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous « j'accède à mon espace »

#### Services en ligne

- J'accède à mon espace
- TéléTVA par internet : je déclare et je paye



**Cliquez ici pour accéder à votre espace abonné**

**3<sup>ème</sup> étape :** Une fois dans votre espace Abonné, cliquez sur « Accéder à mes services » :

impots.gov.fr

ACTUALITE CONTACTS QUESTIONNEMENTS FREQUENTES PLAN DU SITE POUR LA PRESSE NOUS CONNAITRE

**ESPACE ABONNE**

ACCÉDER À MES SERVICES

Espace abonné

Fin de validité du certificat: 15/10/2011

Mes services

➤ **Accéder à mes services**

Mon Agenda fiscal

Cet agenda est le vôtre, n'hésitez pas à le personnaliser en sélectionnant les impôts qui vous concernent.

➤ Personnaliser

Mes échéances

Toutes mes échéances

Mon Information fiscale

Parmi l'ensemble des informations publiées sur le site, choisissez les thèmes qui vous intéressent. Votre page d'information sera personnalisée en fonction de vos centres d'intérêt. Vous pouvez aussi être averti par courriel des dernières mises en ligne.

➤ Personnaliser

Dernières actualités

Les dernières infos publiées sur impots.gov.fr

**Cliquez ici pour accéder à vos services**

**4<sup>ème</sup> étape :** Pour rendre votre espace abonné actif, et ainsi pouvoir utiliser les services « déclarer et payer la TVA », il vous suffit de compléter votre inscription en cliquant sur « Gérer vos coordonnées ».

impots.gouv.fr AIDE

**ESPACE ABONNÉ**

GÉRER DÉMARCHES

Espace abonné

Validité du certificat: 03/07/2007

> Espace abonné  
 > Quitter

Bienvenue,

Le service de télédéclaration et de télépaiement de la TVA est maintenant disponible dans un espace abonné, unique et sécurisé, regroupant l'ensemble de vos services fiscaux en ligne. Il s'agit de votre première connexion dans cet espace. Vous devez compléter vos coordonnées afin de retrouver l'intégralité de vos services en ligne. Après cette opération, un délai de 2 heures est nécessaire avant de vous reconnecter.

**MON ESPACE**

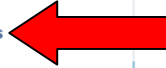
0 communiqué  
0 nouveau message personnel

> Poser une question générale

**MES SERVICES**

Je complète mon inscription

Pour consulter ou mettre à jour vos coordonnées

> Gérer vos coordonnées 

© 2007 Ministère

Cliquez ici pour compléter votre inscription

**Remarque :** cette opération ne vous est demandée **qu'une seule fois** et n'aura pas à être renouvelée lors de vos connexions ultérieures.

**5<sup>ème</sup> étape :** Vous devrez saisir vos coordonnées et répondre aux **questions de confiance** (il s'agit de 3 questions/réponses personnalisées permettant ainsi de sécuriser l'accès à votre espace). Pour cela, **cliquez sur « modifier », puis complétez les champs « XXXX »**.

**Vos coordonnées**

**Usager**

Numéro du certificat : 7BE89A008B1E1312  
 Autorité de Certification : CN=IGC v1.0=DGI.C=FR  
 Date de validité : 20/11/2004  
 Civilité : X  
 Nom : X  
 Prénom : X  
 Numéro d'inscription : 29030000003232

**Entreprise d'appartenance**

Entreprise étrangère : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 S.I.R.E.N ou équivalent : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Raison sociale : XXXXXXXXXXXXXXXX

**Contact**

Numéro de téléphone professionnel : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Adresse méi professionnelle : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Numéro de la voie : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Nature de la voie : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Libellé de la voie : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Complément d'adresse : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Code postal : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Ville : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Pays : XXXXXXXXXXXXXXXX

**Questions de confiance**

Question 1 : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Réponse : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Question 2 : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Réponse : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Question 3 : XXXXXXXXXXXXXXXX  
 Réponse : XXXXXXXXXXXXXXXX

Modifier
> Editer

Cliquez ici pour compléter les champs « XXX »

Après cette opération, un délai de deux heures sera nécessaire pour activer définitivement votre espace abonné.

Vous pourrez alors vous reconnecter pour accéder à vos services déclarer / payer la TVA via “Accédez à votre espace”.

Vous devrez alors suivre les étapes décrites dans le § 2 « Vous disposez déjà d'un espace abonné sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ».

Pour toute question technique, vous pouvez contacter votre assistance

par formuel téléchargeable à partir du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr),  
espace « Professionnels » : [TéléTVA par Internet : je contacte mon assistance par courriel](#)  
du 15 au 24 juin

En dehors de cette période, l'assistance est également joignable au  
**0810 006 882**  
(prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30

## [2/ Vous disposez déjà d'un espace abonné sur \[impots.gouv.fr\]\(http://impots.gouv.fr\)](#)

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer. Vous conservez votre certificat actuel.

**1<sup>ère</sup> étape :** Pour déclarer et payer votre TVA, vous n'utilisez plus le lien “TéléTVA par internet : je déclare et je paye”, mais vous trouvez ces services via “Accédez à votre espace”.

impots.gouv.fr

ACTUALITE CONTACTS QUESTIONS FREQUENTES PLAN DU SITE POUR LA PRESSE NOUS CONNAITRE

Informez-vous et gérez vos principaux impôts

**PROFESSIONNELS**

VOS IMPÔTS VOS PRÉOCCUPATIONS CALENDRIER VOS DROITS ACCÈS SPÉCIALISÉS

PARTICULIERS  
COLLECTIVITES LOCALES  
DOCUMENTATION

**Espace abonné**

- ▶ Accédez à votre espace
- ▶ Abonnez-vous à votre espace
- ▶ Renouvelez / réactivez vos accès
- ▶ En savoir plus sur l'abonnement

RECHERCHE

tapez un mot-clé

▶ RECHERCHER

Accédez à la :

- ▶ Recherche détaillée
- ▶ Recherche de formulaires

Bienvenue dans l'espace des professionnels

Au 1er octobre 2010, les entreprises ayant un chiffre d'affaires HT supérieur à 500 000 € devront télédéclarer leur TVA et télérégler les montants dus au titre de la TVA, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur les salaires.

**En savoir plus**

- ▶ Téléprocédures : Quel choix ? Quelles obligations pour mon entreprise ?
- ▶ Je passe par mon expert-comptable ou un intermédiaire pour déclarer (mode EDI)
- ▶ Entreprises DGE : comment déclarer et payer la TVA (mode TéléTVA-EFI)
- ▶ Services en ligne : je contacte mon assistance par courriel
- ▶ Réforme de la taxe professionnelle : obligations déclaratives et de paiement

○ Espace abonné .....

Votre Espace abonné vous permet de déclarer et payer la TVA, payer en ligne l'IS, l'IFA, la CFE, la CVAE, la taxe sur les salaires et les taxes foncières.

Désormais, la télédéclaration de la TVA s'effectue uniquement à partir de cet espace.

En prévision d'une forte affluence du 15 au 26 juillet 2010 (échés

▶ Accédez à votre espace

▶ Abonnez-vous à votre espace

▶ Renouvelez / réactivez vos accès

▶ En savoir plus sur l'abonnement

**Cliquez ici pour accéder à votre espace abonné**

**2<sup>ème</sup> étape :** Après avoir cliqué sur ce lien, une page d'information sur les évolutions des services en ligne est affichée :

### Accédez à votre espace

En cliquant ci-dessous sur le lien "J'accède à mon espace", vous avez accès à vos services de consultation du compte fiscal de votre entreprise et de paiement des impôts professionnels.

#### A noter :

Le nouveau service de déclaration et de paiement de la TVA par internet est accessible uniquement à partir de leur espace abonné pour l'ensemble des adhérents TéléTVA ne relevant pas de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

Pour les seules entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises, la télédéclaration et le télérèglement de la TVA continuent à s'effectuer en cliquant ci-dessous sur le lien « Entreprises DGE : je déclare et je paye la TVA » et l'entrée dans ce nouveau dispositif interviendra au 1er septembre 2010.

Pour accéder à votre espace abonné, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous « j'accède à mon espace »

#### Services en ligne

- J'accède à mon espace
- TéléTVA par internet : je déclare et je paye

**Cliquez ici pour accéder à votre espace abonné**

**3<sup>ème</sup> étape :** Une fois dans votre espace Abonné, cliquez sur « Accéder à mes services » :

impots.gouv.fr

ACTUALITE CONTACTS QUESTIONS FREQUENTES PLAN DU SITE POUR LA PRESSE NOUS CONNAITRE

**ESPACE ABONNE**

ACCÉDER À MES SERVICES

Espace abonné

Fin de validité du certificat: 15/10/2011

Mes services

➤ **Accéder à mes services**

Mon Agenda fiscal

Cet agenda est le vôtre, n'hésitez pas à le personnaliser en sélectionnant les impôts qui vous concernent.

➤ Personnaliser

Mes échéances

Mon Information fiscale

Parmi l'ensemble des informations publiées sur le site, choisissez les thèmes qui vous intéressent. Votre page d'information sera personnalisée en fonction de vos centres d'intérêt. Vous pouvez aussi être averti par courriel des dernières mises en ligne.

➤ Personnaliser

Dernières actualités

Les dernières infos publiées sur impots.gouv.fr

**Cliquez ici pour accéder à vos services**

**4<sup>ème</sup> étape :** Enfin, cliquez sur « Déclarer TVA » pour effectuer votre déclaration :

impots.gouv.fr AIDE

**ESPACE ABONNÉ**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER

Espace abonné

Jean Dupont  
Validité du certificat: 03/07/2007

Espace abonné  
Quitter

DOSSIER COURANT

SIREN 123 456 789  
SARL Martin Distribution

MON ESPACE

2 communiqués  
2 nouveaux messages personnels

Choisir un dossier  
Voir tous mes dossiers  
Adhérer aux services en ligne / Gérer mes adhésions  
Poser une question générale

MES SERVICES

Consulter mon compte fiscal  
Payer IS  
Déclarer TVA  
Payer TVA

© 2007 Ministère du budget, des comptes publics et de l'administration publique

**Cliquez ici pour accéder directement aux nouveaux services déclarer la TVA et payer la TVA**

Pour toute question technique, vous pouvez contacter votre assistance

par formuel téléchargeable à partir du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr),  
espace « Professionnels » : [TéléTVA par Internet : je contacte mon assistance par courrier](#)  
du 15 au 24 juin

En dehors de cette période, l'assistance est également joignable au  
**0810 006 882**  
(prix d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30

## **NOUVEAUTES :**

**1/ Déclarer la TVA et Payer la TVA** en ligne constituent désormais 2 services distincts.

Après avoir effectué votre télédéclaration via le service Déclarer la TVA, n'oubliez pas de procéder au télépaiement\* via le service Payer la TVA :

- soit immédiatement après l'envoi de votre télédéclaration
- soit plus tard dans le respect de la date limite de dépôt.

**2/** Le service « **Consulter mon compte fiscal** » vous permet de consulter l'ensemble de vos déclarations et paiements (TVA, Impôt sur les sociétés, BIC, BNC, BA...) quel qu'en soit le mode de dépôt.

Il affiche également les accusés de réception de vos **téléprocédures en cours d'enregistrement** (Certificats de dépôt pour les déclarations de TVA et certificats de prise en compte des ordres de paiements pour les paiements de TVA).

Pour consulter l'ensemble de ces informations, il vous suffit d'adhérer au service « consulter mon compte fiscal » via l'espace abonné.

**3/** A compter du 27 mai, le service « **payer la CVAE** » est ouvert pour tous les usagers disposant d'un espace abonné et ayant adhéré à un service en ligne.

Pour les entreprises relevant de la DGE, le paiement de la CVAE s'effectue via leur accès spécialisé habituel.

\* sauf si vous avez opté pour la seule télédéclaration.